Affaires courantes

Je pourrais maintenant accorder la parole aux députés de Esquimalt—Juan de Fuca et de Essex—Windsor s'ils ont de nouveaux arguments à présenter. Je pense que le député de Kamloops a présenté un argument solide.

Nous pourrions en rester là et je pourrais prendre la question en délibéré. Nous pourrions aussi examiner les arguments présentés aujourd'hui par le député de Kamloops. Lundi serait un moment plus approprié pour poursuivre notre discussion, sans compter que le débat, en cette journée de l'opposition, pourrait se poursuivre. Êtes-vous d'accord?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le rappel au Règlement me paraît très simple. À mon avis, si nous attendons toute la fin de semaine avant de régler la question, nous risquons de compromettre tout le processus amorcé par la Chambre. Le projet de loi a passé les étapes de la première lecture, de la deuxième lecture et de l'examen en comité. Le comité a présenté son rapport à la Chambre.

Ce rappel au Règlement n'est qu'un autre exemple des tactiques dictatoriales du NPD. Cette minorité tyrannique crée une situation telle qu'elle empêche la Chambre de procéder normalement à l'examen du projet de loi à l'étape du rapport et en troisième lecture.

C'est pourquoi je pense que les députés peuvent présenter leurs arguments aujourd'hui s'ils le veulent. La présidence devrait entendre les députés qu'elle veut bien entendre, ce qui lui permettrait de prendre la question en délibéré et de préparer sa décision pendant la fin de semaine. Si nous mettions la question de côté, nous ne ferions à mon avis que céder une fois de plus aux mesures utilisées depuis quelques semaines pour faire avorter l'examen du projet de loi en cause.

Monsieur le Président, si vous décidez d'entendre les arguments aujourd'hui, je pourrai faire certains commentaires au moment opportun.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, il me semble très évident que le gouvernement ne veut pas entendre les très longs rappels au Règlement que nous allons faire sur ce sujet.

C'est une question très compliquée. La plupart d'entre nous n'ont pas le rapport du comité permanent. Il a été présenté il y a quelques minutes à peine. Je soutiens qu'il y a assez de précédents pour entendre l'argumentation un ou deux jours plus tard, quand on en a donné avis.

À maintes occasions, le Président a permis que les arguments soient entendus un jour plus tard, du moment qu'on donnait un préavis. Je suggère que, dans les circonstances, étant donné que le Parti libéral l'a demandé et qu'un certain nombre d'entre nous voudraient effectivement jeter un coup d'oeil sur le rapport, et je suis sûr que le Président voudrait lui aussi avoir l'occasion de l'examiner, ce serait une voie très logique et très utile à suivre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que nous avons assez de temps pour présenter les arguments aujourd'hui.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je pense que vous venez de faire une excellente proposition à la Chambre. En effet, c'est un jour réservé à l'opposition. Nous n'en n'avons pas beaucoup dans une année. C'est une journée très importante de l'opposition qui est consacrée aux questions de l'environnement. Cela concerne un document qui a été déposé hier par le ministre en dehors de la Chambre. Néanmoins, cela intéresse tous les Canadiens.

Nous voudrions demander aux ministériels de s'entendre avec nous. En effet, la discussion dont la Chambre est saisie actuellement concerne un rapport déposé par un comité qui étudiait le projet de loi C-62 sur la taxe sur les produits et services. Nous avons demandé, ce qui est raisonnable, que le débat sur les questions de procédure soit reporté à lundi pour que nous puissions avoir notre journée d'opposition. Je pense que c'est une demande raisonnable puisque le rapport vient d'être déposé et qu'aucun d'entre nous n'a eu jusqu'à présent la possibilité de le lire. Je pense qu'il conviendrait que nous en prenions connaissance. Il serait approprié et logique que les arguments des députés de Kamloops et de Kingston et les Îles soient proposés à la Chambre. J'accepte et nous convenons avec vous, monsieur le Président, que ce débat devrait être reporté à lundi.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais faire une très brève intervention.

Je crois qu'il est important de commenter aujourd'hui cette affaire. Nous vous demandons, monsieur le Président, de déterminer si la procédure utilisée pendant les travaux du Comité des finances constitue désormais un précédent que pourraient invoquer à l'avenir les prési-